

RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

Conditions générales :

- Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.
- Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.
- La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.
- L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.
- En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

Pharmacie :

- Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.
- Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

Radiologie et Biologie :

- La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu [sous pli confidentiel] doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.
- Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

Optique :

- L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

Rééducation :

- L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.
- Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

Dentaire :

- En cas de prothèses ou de traitement canalaires, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.
- La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.
- La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaires.

Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

- La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

Adresses Mails utiles

- | | |
|------------------------------------|-----------------------|
| 0 Réclamation | : contact@mupras.com |
| 0 Prise en charge | : pec@mupras.com |
| 0 Adhésion et changement de statut | : adhesion@mupras.com |

La MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

Maladie

Dentaire

Optique

Autres

Cadre réservé à l'adhérent (e)

Matricule :	2378	Société :	ROYAL AIR MAROC
<input type="checkbox"/> Actif	<input checked="" type="checkbox"/> Pensionné(e)	<input type="checkbox"/> Autre :	900 G19
Nom & Prénom :		YOUSSEF LAHRICHI FAIGAL	
Date de naissance :		28/07/56	
Adresse :		PARTE CALIFORNIE N° 3 RDG CASABLANCA	
Tél. :		06 54 500 3 51 Total des frais engagés : Dhs	

Cadre réservé au Médecin

Autorisation CNDP N° : AA-215 / 2019

Docteur CHRAIBI A
134, Bd. de la Grande Ceinture
Im Mohamed V CASABLANCA

Cachet du médecin :

Date de consultation : 27/03/2019

Nom et prénom du malade : YOUSSEF LAHRICHI FAIGAL Age : 62/7/56

Lien de parenté : Lui-même

Conjoint Enfant

Nature de la maladie : Régurgitation et troubles digestifs

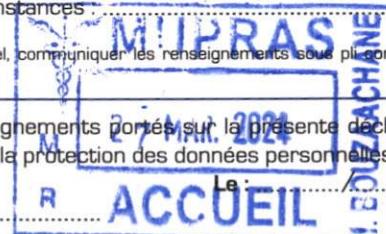
En cas d'accident préciser les causes et circonstances

Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à : CASABLANCA Le : 27/03/2019

Signature de l'adhérent(e) :



RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Dates des Actes	Natures des Actes	Nombre et Coefficient	Montant détaillé des Honoraires	Cachet et signature du Médecin attestant le Paiement des Actes
27			150,00	DOCTEUR CHAIBI A Rd. de la Grande Ceinture Mohamed CASARLANA TSA
03				
24				

EXECUTION DES ORDONNANCES

Cachet du Pharmacien ou du Fournisseur	Date	Montant de la Facture
PHARMACIE PORT EL AOUY Route 109, Dar Haj Aouy Tachkout, Route de la Mecque Casablanca - Maroc TÉL : 0520 42941	27/03/24	1104,10

ANALYSES - RADIGRAPHIES

Cachet et signature du Laboratoire et du Radiologue	Date	Désignation des Coefficients	Montant des Honoraires

AUXILIAIRES MEDICAUX

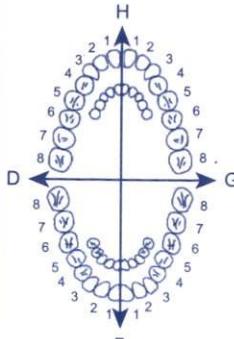
Cachet et signature du Praticien	Date des Soins	Nombre				Montant détaillé des Honoraires
		AM	PC	IM	IV	

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Le praticien est prié de préciser la dent traitée, l'acte pratiqué en indiquant la nature des soins.

Important :

Veuillez joindre les radiographies en cas de prothèses ou de traitement canalaire, ainsi que le bilan de l'ODF.

SOINS DENTAIRES	Dents Traitées	Nature des Soins	Coefficient	Coefficient des Travaux
				
				MONTANTS DES SOINS
				DEBUT D'EXECUTION
				FIN D'EXECUTION
				Coefficient des Travaux
				MONTANTS DES SOINS
				DATE DU DEVIS
				DATE DE L'EXECUTION

O.D.F PROTHESSES DENTAIRES

DETERMINATION DU COEFFICIENT MASTICATOIRE

H	25533412	21433552
D	00000000	00000000
B	00000000	00000000
G	35533411	11433553

[Création, remont, adjonction]
Fonctionnel, Thérapeutique, nécessaire à la profession

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT LE DEVIS

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT L'EXECUTION

Docteur A. CHRAIBI

Médecin Assermenté
Expert auprès des Tribunaux

134, Bd. de la Grande Ceinture

Hay Mohammadi - Casablanca

Tél. : { Cabinet : 05 22 60 15 78
Domicile :

الدكتور عبد الله الشرايببي

طبيب محلف خبير لدى المحاكم

134، شارع الحزام الكبير

الحي المحمدى - الدالبيضاء

العيادة : 05 22 60 15 78

الهاتف : المنزل :

Casablanca, le 27-3-20 الدار البيضاء، في :

Mr Lahrichi Faigal

168.2

- August 1g (1)



218.2

- Sacré-Coeur 25 (1)



42.6x2

- Ventoline 50 (2)



139.50x2

- Accu-check (2)



86.7v

- Dermafix 50g (1)



63.36

- Ballongel (1)



169.50

- Curaffos (1)



17.50x2

- AD0500 - (2)



1104.10

Docteur CHRAIBI
134, Bd. de la Grande Ceinture
Hay Mohammadi - CASABLANCA
Tél.

PHARMACIE PORTE CALIFORNIE
Route 109, Dar Haj Daoui
Zechkou, Route de la Mecque
Tél. 05 22 81 29 31

Pharmacie PORTE CALIFORNIE - Casablanca

Imane FILALI ANSARI

0522 81 29 31

109,DAR HAJ DAOUI BACHKOU,Bd MEKKA, CASABLANCA



Facture N° 20240226-102

Date de vente : 27/03/2024

Médecin traitant :

Mr LAHRICHI FAICAL

Maroc

Produit	Qté.	P.U	TVA	Total
ACCU-CHEK ACTIVE BANDELETTES B25	2	139,50	TVA (20.00%)	279,00

*HARMACIE PORTE CALIFORNIE
Route 109,Dar Haj Daoui
Bachkou, Route de la Mecque
Casablanca -
Tél: 05 22 81 29 31*

Total HT	232,50 DHS
TVA	46,50 DHS
Total	279,00 DHS

Arrêté la présente facture à la somme de : deux cent soixante-dix-neuf DHS

GlaxoSmithKline Maroc
Aïn El Aouda
Région de Rabat
PPV: 218,00 DH
ID: 653506
6 118001 141876

LES DOSES PRESCRITE

PPV: 168,20 DH
LOT: 608413

2023-03-17
2024-12-16
LOT (10) 26072825

(07) 041
PPC: 139,50 Dhs

(01) 0401
PPC: 139,50 Dhs
LOT (10) 26072825
2024-12-16
2023-03-17
UDI

Lot: 01624
A consommer de
préférence avant le: 02/2025
PPC: 169,50 DH

CuraFlor®
Sachets



195
36
42
86
48
140
63
35
645

ADO 500 mg
Boîte de 50 comprimés pelliculés

6 118000 090014
PER : 09/26
P.P.V : 17 DH 50

ADO 500 mg
Boîte de 50 comprimés pelliculés
6 118000 090014
PER : 09/26
P.P.V : 17 DH 50

Ventoline 100 mcg
Aérosol, 200 doses.

ID 652696
PPV : 42,20 DH
LOT : V38T
PER : 03/2025

464X-A
06 2025
42,20 DH

Lot
EXP
PPV

63,30